

Lettre
prioritaire

M 20 g
Validité permanente

SYNDICAT DES EAUX
ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE
AUTORISATION 74178
67059 STRASBOURG CEDEX

TÉMOIGNAGE



HABITANT À STEINBOURG, IL PARTAGE SON EXPÉRIENCE SUITE AU DIAGNOSTIC DE SON BIEN IMMOBILIER.

J'ai découvert ce service lors d'un événement local. Par curiosité et comme cela ne coûtait rien, je me suis dit pourquoi pas. Je savais que ma maison était située en zone inondable mais je ne pensais pas être autant concerné. L'intervention a été une vraie prise de conscience pour moi !

QU'AVEZ-VOUS APPRÉCIÉ DANS LA DÉMARCHE ?

Ce n'est pas juste une intervention, mais un accompagnement. Le diagnostiqueur s'est rendu disponible et a su expliquer les choses concrètement. Il m'a apporté des conseils techniques adaptés à mon habitation tout en me laissant seul décideur. Il m'a aussi aidé à y voir plus clair au niveau des demandes d'aides auprès de l'Etat.

QU'ALLEZ-VOUS FAIRE ?

Le rapport qui m'a été transmis est très complet, plusieurs mesures y ont été proposées. Certaines obligatoires et d'autres simples à déployer, comme la mise en place de batardeaux. Je ne les ai pas encore réalisées mais y songe. Concernant les solutions plus complexes, je m'accorde un temps de réflexion. Une chose est sûre, c'est qu'aujourd'hui je suis plus en confiance et me sens préparé. Je sais ce que je risque et comment l'éviter.

VOUS ÊTES LE PREMIER ACTEUR DE LA PROTECTION DE VOTRE HABITAT. CONTACTEZ-NOUS !

Pour convenir d'une date d'intervention à votre domicile, n'hésitez pas à contacter le SDEA,

du lundi au vendredi de 07h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

au

03 88 19 29 99



www.sdea.fr



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Ce document est réalisé avec le soutien financier du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs et de la Région Grand Est.



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle



1, rue de Rome
Espace Européen de l'Entreprise
SCHILTIGHEIM
CS 10020
67013 STRASBOURG CEDEX
www.sdea.fr



Diagnostic inondation

Et si je protégeais ma maison ?

➤ SERVICE GRATUIT

OPÉRATION PIEDS AU SEC

Janvier 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique

ANTICIPER POUR PROTÉGER

Vous avez subi des dégâts lors d'une inondation ?
Vous voulez protéger votre habitation et anticiper
les inondations à venir ?

La Communauté de communes du Val d'Argent vous offre
la possibilité d'évaluer la sensibilité de votre habitation
à l'inondation par le déploiement de l'opération Pieds au
sec, coordonnée par le SDEA

RÉALISER UN DIAGNOSTIC GRATUIT

UN TRIPLE OBJECTIF

- Identifier les points sensibles de votre habitation.
- Définir les mesures existantes pour diminuer les dégâts
en cas d'inondation.
- Evaluer le coût des mesures à mettre en œuvre, certaines
pouvant être efficaces sans être onéreuses.

POURQUOI ?

- Améliorer votre protection et celle de vos proches.
- Réduire les pertes matérielles.
- Favoriser un retour rapide à la normale
après l'inondation.
- Conserver une bonne couverture assurantielle.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsqu'ils sont préconisés dans le diagnostic, les travaux
peuvent bénéficier d'aides dans le cadre des Programmes
d'Action et de Prévention des inondations (PAPI)

MODE D'EMPLOI

1 INSCRIPTION

Renvoyez le coupon ci-joint au SDEA qui vous
contactera pour procéder au diagnostic. Si vous êtes
locataire, pensez à prévenir votre propriétaire de cette
démarche.

2 DIAGNOSTIC

Un expert réalisera le diagnostic à domicile. Votre
présence est nécessaire pour fournir les informations
utiles sur votre logement et ses éventuels dégâts,
ainsi que pour lui laisser libre accès à l'ensemble des
parties de votre domicile.



3 RAPPORT

Un rapport de visite précisant les points sensibles
de votre habitation au risque d'inondation vous
sera transmis. Il détaillera les mesures et les coûts
éventuels pour vous protéger d'inondations futures.

4 ACTION

Vous déciderez librement de réaliser ou non
ces travaux, sans échéance dans le temps.

LE RISQUE INONDATION 5 CHIFFRES CLÉS À RETENIR



0 €

**LE DIAGNOSTIC DE MON
HABITATION NE ME COÛTE RIEN**

Il est entièrement pris en charge par la collectivité dans
le cadre de sa mission de service public.



2 HEURES

**C'EST LA DURÉE
MAXIMALE DE
L'INTERVENTION**

Le diagnostic est réalisé à mon
domicile en ma présence et permet
d'identifier les points sensibles de
mon habitation.



2 MOIS

**C'EST LE DÉLAI
D'OBTENTION DU RAPPORT**

Ce dernier liste les mesures
adaptées par ordre de priorité
pour réduire les dommages liés aux
inondations et contient une estimation
du coût de mise en place des solutions
proposées. Les données qui y sont
collectées sont strictement
confidentielles et ne sont pas
fournies à des tiers pour contrôle.



100 %

DE LIBERTÉ D'ACTION

Je suis libre d'effectuer ou non les
travaux préconisés et choisis les
prestataires ainsi que les délais qui
me conviennent.



80 %

C'est le taux d'aides maximal que je peux percevoir de
l'Etat pour la réalisation de certains travaux de réduction
de la vulnérabilité*. Le SDEA peut, si je le souhaite,
m'accompagner dans la constitution du dossier de
demande de subvention.

* dans la limite de 10% de la valeur vénale du bien.

OPÉRATION « PIEDS AU SEC »

DEMANDE DE DIAGNOSTIC VULNÉRABILITÉ GRATUIT

Formulaire à compléter et à renvoyer par voie postale
au SDEA ou directement par courriel à
diagnostic.inondation@sdea.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :



EN SAVOIR +

Sur les mesures pouvant être
prises pour réduire la vulnérabilité
de l'habitation

Découvrez le guide dédié sur
www.sdea.fr

